



## Disney recrutera 120 salariés handicapés dans les trois ans

Dans le cadre de son 7<sup>e</sup> accord, l'entreprise de Marne-la-Vallée prévoit aussi de sensibiliser ses 2 000 managers.

CAROLINE BEYER

**SOCIAL.** Disneyland Paris vient de signer son 7<sup>e</sup> accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Le premier remonte à 1993, soit un an à peine après l'installation du groupe à Marne-la-Vallée. Le parc de loisirs compte à ce jour 476 salariés handicapés, soit 3,62 % de son effectif.

Le nouvel accord prévoit 120 recrutements (CDI, CDD, alternance) sur trois ans. « C'est la première fois que nous fixons un objectif d'embauche », précise Sylvie Bracquemond, responsable de la mission handicap. Il a été signé par la CFDT, la CFE-

CGC et la CGT - qui représentent 50 % des voix aux dernières élections. Les syndicats qui n'ont pas voté pour ont justement estimé que cet objectif n'était pas suffisamment élevé », ajoute-t-elle. Il est vrai que ce chiffre, rapporté aux 7 000 recrutements annuels de la société, paraît infiniment petit. Mais pour la responsable de la mission handicap, cet objectif est bel et bien « ambitieux ». « Derrière les embauches, il faut mettre en place des parcours d'insertion, d'intégration, ce qui se fait au cas par cas », explique Sylvie Bracquemond, évoquant les aménagements d'horaires, de postes de travail... C'est l'un des volets de

l'accord, au même titre que la communication et la sensibilisation des 14 000 salariés de l'entreprise.

### Recours à l'alternance

Pour répondre à ces objectifs, la société a recherché des partenaires. Et, dans cette recherche, Sylvie Bracquemond avoue avoir été surprise par l'approche purement commerciale de certains acteurs... Le handicap, au même titre que la diversité ou encore le stress au travail, est en effet devenu un véritable marché.

Pour l'épauler dans son recrutement, Disneyland Paris a finalement noué un partenariat avec

Tremplin entreprises. Mission de cette association créée en 1992 : rapprocher les étudiants handicapés du monde de l'entreprise, par le biais de stages, contrats d'apprentissage, jobs, et les inciter à aller plus loin dans leurs études.

Rappelons que sur 115 000 élèves en situation de handicap à l'école primaire, on n'en compte plus que 65 000 dans le secondaire et 10 000 dans le supérieur - sur un total de 2,3 millions d'étudiants. « L'alternance est un outil fondamental. Il permet à des jeunes handicapés, qui se seraient arrêtés au bac pro parce que tout le monde les y encourage - famille, système éducatif - à pour-



L'un des objectifs est de rapprocher les étudiants handicapés du monde de l'entreprise. DR

suivre en licence pro, voire en master, et d'entrer dans la vie active, explique Christian Grapin, directeur de l'association qui accompagne chaque année 350 jeunes. Il est donc fondamental pour nous que les entreprises recrutent en alternance. »

Côté sensibilisation et formation des salariés, Disneyland Paris a fait appel à l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Adapt), à l'origine de la mise en place en 1997 de la semaine des personnes handicapées. Elle sera chargée de développer les formations à destination du management de Disneyland Paris. Soit 2 000 personnes. ■